

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 295 Subvention à Ciné d'hier (7e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ciné d'hier ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 2 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 7 e arrondissement, est attribuée à l'association Ciné d'hier, 36 rue de Verneuil 75007 Paris au titre de ses activités en 2012. X04060, 2012_04748 simpa 58541.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.